

**Réseau Européen Eglises et Libertés
Conseil de l'Europe**

Rapport sur la Semaine de Session des OING du 14 au 16 Avril 2008

**Rencontre des OING au Centre Emmanuel Mounier
42 rue de l'Université, Strasbourg**

Gabriel Nissim a soumis à discussion pour les travaux futurs trois thèmes qui avaient été proposés par le groupe :

1. Le droit d'admission pour demandeurs d'asile
2. Identité chrétienne dans un monde pluraliste
3. Dialogue interculturel en approfondissement du Colloque 31

Sur 1. : Richard Fischer commente une lettre œcuménique par laquelle Caritas et CEME (une organisation d'aide aux réfugiés) ainsi que la Conférence des Eglises Européennes et la délégation des Conférences Episcopales catholiques européennes (COMECE) essaient (en faveur des réfugiés) d'influencer une Directive prévue par l'Union Européenne sur le renvoi de migrants illégaux.

Sur 2. : Helga Zurek, Femmes Catholiques d'Europe, exige une réponse à la question sans cesse posée sur ce qui distingue l'engagement des organisations chrétiennes par rapport aux autres organisations. Il est souhaité que les ONG catholiques se profilent davantage en groupe, notamment par un travail médiatique et une confrontation unitaire en face du RE, mais non comme un lobby catholique.

Sur 3. : Le RE ayant proclamé 2008 l'année du dialogue interculturel, il devient important de commencer par s'intéresser au dialogue interculturel et interconfessionnel. Malheureusement, on attend toujours la publication du Livre Blanc sur ce thème, auquel avait également collaboré le groupe des ONG, le comité interministériel ne l'ayant toujours pas ratifié. Dans l'espoir que cette ratification aura lieu d'ici la semaine de session en juin, il a été décidé de traiter alors ce sujet ou, en cas contraire, d'élaborer une propre position sur le dialogue interculturel.

Richard Fischer résume une initiative de la Conférence des Eglises Européennes contre la détention en attente de l'expulsion pour les demandeurs et demandeuses d'asile.

Gaston de la Haye/Belgique, président d'une confédération européenne de pédagogues, a cité une conférence du 08.04 2008 « Enseignement de faits religieux » à Strasbourg. 16 représentants des religions, 7 d'organisations non gouvernementales (chrétiens, juifs, musulmans...et humanistes) se sont exprimés pour une éducation à la tolérance, à la prise de conscience de la responsabilité civique. Il faut intensifier la transmission de connaissances sur les diverses religions pour améliorer la compréhension de sa propre religion. Le but n'est pas de missionner avec des représentants religieux, mais d'instruire grâce à des enseignants objectifs. Le rapporteur de cette conférence était Prof. Jean Paul Vilain(?) de la Sorbonne. Une initiative exemplaire est celle d'une formation interreligieuse commune d'enseignant(e)s et de « religieux » en Norvège.

Ensuite, au cours d'un dîner informel en commun, Helga Zurek souligne qu'elle fonde beaucoup d'espoir sur l'Eglise à la base (Kirche von unten) – signifiant sans aucun doute par là tout le mouvement ecclésial de la base, y compris notre Réseau Européen).

Conférence des Organisations Internationales Non Gouvernementales (OING) auprès du Parlement Européen

La présidente de la Conférence des OING, Anneliese Oeschger, attire l'attention sur les élections en octobre (pour le comité de liaison ?) et en janvier pour la présidence des OING.

Le vice-président Jean-Marie Heydt présente le projet d'un mémorandum pour une collaboration plus étroite des OING avec les autorités locales auxquelles on doit offrir de faire appel aux experts des OING. A ce propos se pose la question de la légitimité des OING à l'occasion, notamment, d'un « congrès des autorités locales » qui a lieu à Strasbourg le 29.05.2008. Dans la discussion il est rapporté que les autorités locales, p. ex., les urbanistes, refusent une définition de droits pour la participation d'ONG, parce qu'en raison de leur rattachement démocratique, elles prétendent avoir à elles seules le droit de poser des normes. Le projet est adopté à la majorité.

Marie-José Schmitt indique alors que l' »Agence des droits fondamentaux « rassemble jusqu'au 01.06.2008 des informations et des conseils venant de la pratique. Les OING devraient toujours observer la juridiction résultant de la Charte des droits de l'homme et devenir le moteur des développements en faveur d'une réalisation concrète des droits fondamentaux. Gabriel Nissim, Association mondiale pour la communication (et président du groupe de travail Droits de l'homme des OING) y voit aussi un pas nécessaire pour une meilleure prise de conscience du travail des OING par le Conseil Européen et l'Union Européenne. Il regrette qu'il n'existe jusqu'à présent aucune collaboration structurée des OING avec l'UE : Richard Fischer, Conférence des Eglises européennes, pense qu'il faut réussir à convaincre par la qualité du travail et renvoie à un Human Rights Network dont font partie quelque 40 organisations à Bruxelles. (J'estime que nous devrions y adhérer). Il est décidé à l'unanimité de travailler durablement avec l'Agence des Droits fondamentaux auprès de l'UE :

Discussion sur la proposition de réorganisation

Il faudrait former une commission permanente des présidents et vice-présidents des groupes de travail pour remplacer la commission actuelle de membres élus des diverses OING. En face de l'impression d'une concentration des pouvoirs formulée par une déléguée, Anneliese Oeschger souligne que par cette « réforme », les pouvoirs qui se sont concentrés sur elle à la suite de son avance sur les informations, seront désormais répartis sur plusieurs personnes. Il semble évident que cela représente une amélioration judicieuse. Un vote formel n'a pas lieu.

Michel Muller, vice-président du Service OING, rapporte que 84% des informations parviennent par le Service sous forme orale ou écrite. L'Assemblée n'a rien à objecter à la recherche par le Service de contacts avec l'extérieur également. La cotisation n'est pas obligatoire (ce qui n'était pas évident dans la demande de paiement ! – Remarque à l'adresse du comptable) Bientôt aura lieu l'élection d'un président du Service OING.

Gaston de la Haye parle encore une fois de la rencontre pour l'éducation religieuse qui a eu lieu le 08.04.2008 à Strasbourg (cf. son rapport à la rencontre des OING catholiques). Victor

Kamizanov/International Federation for Peace and Conciliation rappelle les rencontres dans l'ancienne Union soviétique à St. Petersburg, Moscou et, en dernier, Kazan (« Islam, Conflicts and Peacekeeping), qui devraient être de la même importance pour l'entente interculturelle.

Francis Rosenstiel, « Council of Europe Goodwill Ambassador » et président-fondateur du Forum Européen de Démocratie, propose une journée commémorative en souvenir des « Justes » qui ont risqué leur vie pour sauver des juifs de l'holocauste. La proposition est adoptée avec deux abstentions. Francis Rosenstiel avait signalé que le Forum a l'appui du président Sarkozy et de la chancelière Merkel. Une Déclaration de même teneur avait été signée le 18.04.2007 par des parlementaires européens des tendances politiques les plus diverses.

A été adoptée à l'unanimité une déclaration présentée par la présidente du groupe de travail « Grande Pauvreté et Solidarité Sociale », Maritchu Rall, sur la crise mondiale croissante de l'Alimentation.

A Durban/Afrique du Sud, aura lieu (après 2001) une deuxième conférence sur la xénophobie, le racisme, l'antisémitisme et l'islamophobie.

La prochaine Conférence générale des OING aura lieu le 25.06.2008.

Une séance spéciale de l'après-midi s'est portée sur les nombreuses activités d'organisations des droits de l'homme dans l'ancienne Union soviétique à l'initiative et avec le soutien de la Conférence des OING. Anneliese Oeschger souligne la situation critique en Russie où beaucoup d'ONG sont interdites et où font leur apparition, par ailleurs, desdits « Gongos », c.à.d. d'ONG fictives dirigées par l'Etat.

Séances des groupes de travail

Le groupe de travail Egalité et Justice entre femmes et hommes

Le dernier groupe de travail de la journée s'est détourné sciemment des habitudes pratiquées jusque là : pour la première fois le rapporteur fut un homme, un parlementaire vert d'Islande. Le programme du Conseil Européen sur la violence contre les femmes expire après deux ans. –Des conférences ont eu lieu partout, mais les résultats pratiques sont plutôt maigres : nouvelles lois à Monaco, en Slovénie et à Azerbaïdjan, un rapport a été rédigé sur la situation des femmes musulmanes en Europe. On peut se demander alors pourquoi le programme s'achève alors que s'ouvre une campagne des Nations Unies sur le même sujet. Les domaines qui sont aussi urgents sont le « gender budgeting », c.à.d. une planification des dépenses publiques qui soit plus équitable entre hommes et femmes, ainsi que la violence contre les jeunes filles et les vieilles femmes.

Groupe de travail Education et Culture

La priorité doit être accordée à l'avenir à l'éducation aux droits de l'homme. On devrait pouvoir obtenir un diplôme de Citoyenneté Européenne à Strasbourg et à Stuttgart. Christoph Spreng souligne que l'UE a aussi lancé une initiative pour le dialogue interculturel. Un anglican précise qu'il faut s méfier de mettre sur un même plan les facteurs religieux et

culturels. La forte augmentation des anglicans en Afrique, p.ex., crée des tensions culturelles, mais non théologiques. Le dialogue interreligieux souffre de ce qu'il se déroule presque exclusivement entre dignitaires hommes. Les 40% de non-croyants dans la population européenne ne sont pas davantage pris en considération. Georg Platz/Ecoles catholiques d'Europe attire l'attention sur un programme d'échanges universitaires pour l'enseignement interreligieux.

Pendant la pause de midi a eu lieu, dans le foyer du RE et avec une grande participation de délégué(e)s des OING, l'inauguration d'une exposition de travaux scolaires d'écoles primaires locales sur les Droits de l'Homme où garçons et filles ont exprimé leurs pensées dans leurs dessins.

Groupe de travail Charte Sociale Européenne et Politique sociale

Jean-Marie Heidt rapporte que 39 des 47 Etats européens ont ratifié la Charte Sociale. Pour les OING est particulièrement intéressant le droit à l'action en justice d'un groupement ou d'une association en référence à la Charte Sociale, un droit qui est particulièrement pris en compte par les syndicats. Toutefois, bien des pays ne réagissent pas ou prolongent la procédure pendant des années et les rapports annuels requis ne sont bien souvent pas remis.

Groupe de travail Droits de l'Homme

La commission décisive suprême du Conseil Européen, l'Assemblée des ministres des Affaires étrangères, « Comité des Ministres », est représentée par des délégués permanents auprès du Conseil Européen, « Comité des Directeurs », sous le conseil de 11 groupes d'experts. La Conférence des OING a le droit d'envoyer des délégué(e)s dans chaque groupe aussi en qualité d'observateurs. Quelques ONG ont été invitées dans ces groupes, d'autres également dans le Comité des Directeurs. Ce Comité se réunit tous les six mois, avec pour dernier thème : le droit à l'accès aux documents publics. Il n'existe pas d'instrument permettant d'imposer ce droit. Gabriel Nissim rappelle l'exemple de Tchernobyl. Le gouvernement français avait gardé pour lui beaucoup d'informations. 150 ONG ont réclamé des progrès par une action signée. Toutes les ONG sont appelées à faire pression sur leur gouvernement.

80000 pétitions ont été déposées à la Cour des Droits de l'Homme du Conseil Européen. C'est pourquoi cela dure des années jusqu'à ce qu'une décision soit prise. Divers groupes de travail essaient d'accélérer les procédures. On a en général l'impression que plus d'un pays freine le travail de la Cour. C'est pourquoi il est recommandé de s'adresser aux assemblées parlementaires et aux médias. Johannes Heller/Comité contre la traite des personnes humaines., mentionne l'effort fourni pour trouver des experts qualifiés et indépendants. Amnesty International est aussi rattachée à une commission de Monitoring. Une Rencontre du Forum Mondial pour la Démocratie, qui a eu lieu à Kiev le 10.10.2007 avec 600 participants, a établi un document sur le trafic des personnes humaines, document qui, cependant, n'a pas été publié ni divulgué dans beaucoup de pays – comme cela arrive souvent, semble-t-il.